

**Site Natura 2000 « Bancs sableux de l’Espiguette »
(site FR 9102014)**

**Compte-rendu du Comité de pilotage
du 2 avril 2015 à 10h00 au Yacht Club de Port-Camargue**

Personnes présentes (classées par ordre alphabétique)

ARNASSANT Stéphan	Parc naturel régional de Camargue
BONTON Nicolas	Syndicat Mixte de gestion et de protection de la Camargue gardoise
BOU Laure	Parc naturel régional de Camargue – directrice adjointe
COMBET Michel	Comité départemental des Pêches du Grau-du-Roi
CRAUSTE Robert	Maire du Grau-du-Roi.
DASSONVILLE Cécile	Direction régionale de l’Environnement (DREAL LR)
DEFORGES Jean-Luc	Direction de la Mer et du Littoral (DML 34-30)
DESMAZET Yves	CG 30
DOIN M.	CESTMED
ESTIER Laurent	Sémaphore de l’Espiguette
FERDIER Patricia	Mairie du Grau-du-roi
FERDIER Patrick	Compagnie des Salins du Midi
GOSSELIN Jean-François	SPN Gard-SNPN – commission Faune-Flore
GROSSET André	Préfecture maritime de la Méditerranée
LAVISSE Marc	Camargue-Littoral-Environnement
LOUISY Patrick	Association peau-Bleue
BERENGER Lucas	Association peau-Bleue
MAROBIN-LOUCHE Delphine	Parc naturel régional de Camargue
MARTEEL Patrice	A.S.P.P.C
MAURETTE Aurélie	CRPMEM LR
MURE M.	CESTMED
PERRIN Jean	A.S.P.P.C
PELORCE Jacques	CLE
PETEGNIEF Loïc	Pôle espace Naturel/Mairie du Grau-du-Roi
RIVIERE Tiphaine	Agence des Aires marines protégées
ROSSO Christophe	Pôle espace Naturel/Mairie du Grau-du-Roi
SERAZIN Thomas	Comité régional des pêches de Languedoc-Roussillon (CRPMEM)
VIANET Régis	Parc naturel régional de Camargue – directeur
VIGNAUD Delphine	Capitainerie de Port Camargue

Personnes excusées

ALARY Damien	Président du Conseil Général de Gard
BOSC Nadine	Agence de l’Eau, délégation LR
DIETRICH Jacques	Directeur de la Station IFREMER Sète
HARENG Didier	DDTM du Gard
VERMEE Guy	Inspecteur de l’éducation nationale du Grau du Roi/Camargue
Monsieur	Architecte des Bâtiments de France



Ordre du jour :

- Présentation du Tome 2 du DOCOB et de sa charte
- Succession à la vice-présidence du comité de pilotage
- Désignation de la structure animatrice

- Questions diverses et discussions

Introduction

André Grosset de la Préfecture maritime accueille les membres du comité de pilotage. Il rappelle que cette réunion marque une étape importante du projet avec le passage en animation après validation du DOCOB. Il faudra également renouveler la vice-Présidence du Comité de pilotage par Monsieur le Maire du Grau-du-Roi. Le réseau Natura 2000 se développe avec actuellement la désignation de sites Natura 2000 au large développée dans la concertation dans un souci de préservation de l'environnement marin dans un cadre économique.

Robert Crauste, maire du Grau-du-Roi, salue les services de l'Etat, le monde associatif, le comité des pêches, la commune avec qui de nombreux échanges et partenariats sont développés depuis longtemps. C'est donc tout naturellement que la commune a souhaité s'investir dans le travail dédié au site « Bancs sableux de l'Espiguette dans une optique de développement durable. Il rappelle l'historique de ce site gardois : les habitants se sont installés sur des lieux déclarés hostiles lors de la mission Racine, un milieu où le sable est le « patron », avec déjà une certaine richesse écologique. La construction du grand port de plaisance de Port Camargue a été un acte fort de la dynamique économique. Actuellement l'implantation d'éoliennes flottantes est en réflexion au parlement de la mer sur la zone de Gruissan et Leucate mais n'est pas prévue au large de l'Espiguette. Il rappelle que Port Camargue est le plus grand port de plaisance européen et que le port de pêche du Grau-du-Roi, le plus grand port de pêche de Méditerranée.

Il invite chacun à se rendre sur le quai Lapeyrouse pour admirer l'exposition en cours sur les 40 ans du Conservatoire du littoral avec des photographies aériennes du littoral.

Régis Vianet remercie à son tour chacun pour sa présence et l'accueil de la régie autonome de Port Camargue dans ses locaux. Il revient sur le choix du Parc de Camargue d'intervenir sur ce secteur : le Parc a accepté d'animer cette démarche dans un souci de cohérence. Il y a un regard partagé entre la partie languedocienne et provençale de la partie marine de la Camargue, entre les deux sites marins Natura 2000 de Camargue.

Pour élaborer le DOCOB, le concours de nos partenaires a été nécessaire comme le CRPMEM LR, pour le monde la pêche. Ce troisième COPIL correspond à une étape formelle de validation. Le tome 1 du DOCOB a été validé il y a plus d'un an. Aujourd'hui, il s'agit de valider le tome 2 et la charte du site. Il faudra nommer également à l'issue de la réunion un animateur pour la mise en œuvre du DOCOB. Après discussion en interne, avec Monsieur le Maire et avec l'Agence des AMP, le PNR de Camargue a souhaité présenter sa candidature à ce poste. Après s'être interrogé sur la pérennisation des crédits dédiés à l'animation et avoir présenté son adjointe, Laure Bou, il donne la parole à Delphine Marobin-Louche pour présenter le document.

Présentation du Tome 2 du DOCOB et de la charte

Après un rappel des principales caractéristiques du site, Delphine Marobin présente le travail réalisée pour élaborer le tome 2 du DOCOB lors des commissions thématiques (voir le diaporama).

Les 8 actions réalisées au cours de l'élaboration du DOCOB sont décrites ainsi que le sommaire du document. Le travail de suivi des associations Peau-bleue, Stellaris (avec le Seaquarium) et CPIE Bassin de Thau sur les syngnathidés et notamment les hippocampes a notamment été mis en avant lors des enquêtes publiques dédiées au rechargement des plages de Marseillan et de Sète à partir du sable de la flèche de l'Espiguette. Un travail d'échange avec le maître d'ouvrage (Thau Agglomération) et les différentes structures a permis de prendre en compte l'existence de la population d'hippocampes dans le périmètre de dragage par pompage de sable sur le site et d'adapter le suivi en conséquence.

La parole est donnée à Patrick Louisy (Peau-Bleue) pour évoquer ce travail. M. Louisy explique que l'individu présenté sur le diaporama est un jeune hippocampe de seulement 3 cm, la zone étant utilisée également comme nurserie. Par ailleurs, il informe de la découverte d'une espèce de syngnathe inconnue jusque-là (soit nouvelle soit oubliée) qui pourrait bien être inféodée au site de l'Espiguette !

Chacune des 4 orientations est ensuite détaillée et illustrée par des actions par Mme Marobin. Le mode de classement des actions par priorité est présenté ainsi que les 11 fiches opérationnelles qui en découlent.

Enfin, après un rappel de la procédure d'évaluation des incidences sur les sites marins, la charte est proposée (voir diaporama).

Concernant l'action proposée « réalisation d'une exposition commune aux deux sites Natura 2000 Bords sableux de l'Espiguette et Camargue gardoise », M. Crauste informe l'assemblée de la possibilité d'utilisation des bâtiments du phare de l'Espiguette comme lieu d'exposition (acquis par le conservatoire du Littoral). Par anticipation, il confirme qu'il a validé la candidature du Parc de Camargue comme animateur du site.

Thomas Serazin s'interroge sur l'efficacité des actions proposées pour la pêche de la telline.

Delphine Marobin explique que la problématique « telline » se joue à une échelle plus large et que les pressions sur le coquillage ne viennent pas uniquement de la pêche. M. Régis Vianet ajoute que le travail doit aussi bien concerner les pêcheurs professionnels que les amateurs. Le travail à engager ne peut être qu'un complément aux actions menées par les représentants des professionnels de la pêche.

Il ajoute que l'animation sur les sites marins Natura 2000 se réalise sans aucun financement pour la structure animatrice d'où l'importance de la mutualisation. Certaines actions doivent aussi être portées par d'autres acteurs afin de mieux les impliquer.

Jean-Luc Desforges précise que si l'analyse des incidences montre un impact important d'une activité ou d'un aménagement, c'est au niveau de la préfecture maritime, et non plus de la DDTM que se traite le dossier.

M. Combet souhaite comprendre le lien entre la charte et le projet de rechargement de sable auquel le comité départemental des pêches n'a pas été associé. Par ailleurs, pour lui, les épis ont détruit les zones favorables aux tellines.

Régis Vianet explique que ce projet n'est pas dans la charte mais qu'un des objectifs du site est de « limiter les impacts des dragages ». Par ailleurs, les enjeux socio-économiques doivent aussi être pris en compte. Natura 2000 n'est pas là pour supprimer les phases de négociation lors de grands aménagements mais pour les encourager.

André Grosset ajoute que des projets de rechargement concernent toutes les façades maritimes. Il y a une réflexion globale au sein des services de l'Etat sur ces travaux et leurs incidences sur l'environnement. Cependant, les zones Natura 2000 n'étant pas des « sanctuaires », des compromis doivent être trouvés.

Jean-François Gosselin rappelle que les impacts des rechargements sur la nature ont été étudiés et démontrés dans le cadre du CODERS 30-34.

Pour Stéphan Arnassant, l'important est d'avoir un regard en tant que structure animatrice sur l'évolution du milieu après les travaux et de prendre en compte les effets cumulatifs sur ceux-ci.

Tiphaine Rivière explique qu'un protocole est imposé au maître d'ouvrage avant, pendant et après travaux jusqu'à reconstitution des fonds. Le laboratoire Arago de Banyuls mène une réflexion sur le site des Orpellières à Vias : quels indicateurs choisir ? Quelle fréquence de suivi adopter ? Quelle intensité mettre en œuvre ?

M. Vianet indique que Natura 2000 permet d'aller plus loin dans les demandes de suivi et d'étudier les effets cumulatifs.

Désignation de la structure animatrice du site

Delphine Marobin annonce le rôle de la future structure animatrice du site :

- La mise en œuvre du volet opérationnel (action, contrat, charte)
- L'animation du COPIL
- L'appui aux porteurs de projets et services de l'Etat sur l'évaluation des incidences.

L'émergence d'un nouvel acteur, l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et la réaffectation des crédits nationaux (il n'y a plus de fonds pour l'animation des sites Natura 2000 en mer) ont entraîné de nouvelles propositions de gouvernance des sites Natura 2000 marins.

Régis Vianet décrit la proposition, élaborée en concertation avec la Préfecture maritime, l'agence des aires marines protégées et la mairie du Grau-du-Roi. Le PNR de Camargue reprend à ses frais l'animation (0,15 Equivalents temps plein soit 32 jours par an) conjointement avec l'AAMP (0,15 Equivalents temps plein également) sur différentes questions (maîtrise d'ouvrage, aspects juridiques et techniques, travaux inter-sites...). La commune du Grau-du-Roi apporte son concours sur de l'ingénierie (ex : interventions sur le terrain, du secrétariat...).

Le comité syndical du Parc a délibéré positivement sur cette procédure le 13 février 2015.

Stéphane Arnassant conclue que le temps consacré à l'animation du site (hors interventions de la commune) serait de 0,3 équivalents temps plein soit environ 64 jours si on cumule l'ingénierie du Parc de Camargue et de l'A.A.M.P, les moyens financiers actuels ne permettant pas plus.

André Grosset exprime le souhait de l'Etat à l'échelle de la Méditerranée, de poursuivre la collaboration avec les collectivités territoriales engagées sur Natura 2000 en mer quand cela est possible. Il se déclare satisfait que cela soit le cas pour ce site. Les évolutions budgétaires obligent à revoir les priorités à l'avenir pour les sites Natura 2000 et à en discuter régulièrement. Le PNR de Camargue est bien désigné devenir animateur de par le travail engagé et le relationnel établi.

Tiphaine Rivière se présente en tant que chargée de mission « Gestion & Animation », référente en Languedoc-Roussillon pour l'antenne Méditerranée de l'Agence des AMP basée à Montpellier. Elle souligne l'importance de cette vision locale sur le territoire. L'idée de cette nouvelle collaboration dans l'animation est de bien distinguer les actions qui ne relèvent que du site de celles qui peuvent se traiter à une échelle plus transversale dans laquelle le rôle de l'Agence est plus marqué. En se répartissant les tâches, on fait ainsi un gain de temps et d'échelle.

L'AAMP existe depuis 2006. Elle a pour principales missions : l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français, l'animation du réseau des aires marines protégées, le soutien technique et financier aux parcs naturels marins, le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer. Elle cofinance les actions des sites Natura 2000 marins. L'AAMP est amenée à devenir le « Pôle mer » de la future agence nationale de la biodiversité.

Face à la polémique de la « redevance mouillage sur les Aires marines protégées », Tiphaine Rivière explique que cette mesure a pour objectif de financer une partie de la gestion des aires marines protégées liée à l'impact de la plaisance (équipement de mouillages écologiques, etc.) et que des réflexions ont déjà eu lieu sur d'autres activités comme l'éolien ou les extractions de granulats. Pour l'instant, aucune n'a aboutie.

Un des représentants de l'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue trouve choquant qu'il faille payer une redevance pour mouiller dans les aires marines protégées.

Delphine Marobin ajoute que seules certaines aires marines protégées pourront au final mettre en place cette redevance, comme la Corse qui subisse de fortes pressions de mouillages.

Pour finir sur les avantages d'une mutualisation des moyens à l'échelle inter-sites, Régis Vianet informe de l'arrivée en mai pour 5 mois d'un écovigilant marin saisonnier pour la surveillance et la sensibilisation du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope dans le golfe de Beauduc. Il sera également amené à réaliser des interventions de sensibilisation sur le site des « Bancs sableux de l'Espiguette ».

L'ensemble des participants valident :

- **La succession à la vice-Présidence du comité de pilotage de M. Robert Crauste, Maire du Grau-du-Roi**
- **Le Tome 2 du DOCOB du site « Bancs sableux de l'Espiguette »**
- **L'animation du site « Bancs sableux de l'Espiguette » par le PNR de Camargue avec l'agence des Aires marines protégées et la participation de la commune du Grau-du-Roi.**